

.....
COMMUNE DE UTUROA

DELIBERATION N° 16 / 2026 du 27 mars 2026
Portant désignation des délégués communaux pour siéger
au Comité du Syndicat pour la Promotion des Communes de Polynésie Française (SPCPF).

Date de convocation :
Le 21 mars 2026

Date d'affichage du
compte-rendu de séance :
Le **31 MARS 2026**

Nombre de conseillers	
en exercice	: 27
Présents	: 24
Procurations	: 03
Votants	: 27
Pour	: 27
Contre	: 00
Abstention	: 00
La délibération est approuvée à l'unanimité.	

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE UTUROA

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept du mois de mars, le conseil municipal dûment convoqué par lettre n°05/MU/CM du 21 mars 2026, s'est réuni à la mairie de Uturoa, sous la présidence de Monsieur Matahi BROTHERSON, Maire.

Étaient présents :

M. Matahi BROTHERSON	Maire
M. Camille MOU KAM TSE	1 ^{er} adjoint au maire
Mme Noéla TIXIER	2 ^{ème} adjointe au maire
M. Judex TAPUTUARAI	3 ^{ème} adjoint au maire
Mme Augustine LEMAIRE	4 ^{ème} adjointe au maire
M. Heiarii ROIHAU	5 ^{ème} adjoint au maire
Mme Heiava LAMAUD	6 ^{ème} adjointe au maire
M. Edwin TARUOURA	7 ^{ème} adjoint au maire
Mme Taraina ITCHNER	8 ^{ème} adjointe au maire
Mme Augustine TUUHIA	conseillère municipale
M. Joël TERIITEHAU	conseiller municipal
Mme Evangeline SHAM KOUA	conseillère municipale
Mme Elisabeth TETUA	conseillère municipale
Mme Elisabeth MAHANORA	conseillère municipale
M. Georges MOULON	conseiller municipal
M. Jean-Jacques TAVERE	conseiller municipal
Mme Ella NATUA	conseillère municipale
M. Gaston HAPAITAHAA	conseiller municipal (<i>prst à partir de 08h47, adj2</i>)
M. Lewis GUILLOUX	conseiller municipal
Mme Sylvana ATANI	conseillère municipale
Mme Sylviane TEROOATEA	conseillère municipale
M. Mihimana ROOPINIA	conseiller municipal (<i>prst à partir de 08h40, adj1</i>)
M. Christian HUIOUTU	conseiller municipal (<i>abst de 09h00, adj4.1, à 09h02, adj4.2</i>)
Mme Ellen ROOPINIA	conseillère municipale

Étaient absents excusés et ayant donné procuration :

M. Pierre TEROU, conseiller municipal, proc. à M. Matahi BROTHERSON ;
Mme Doris TAATA, conseillère municipale, proc. à M. Camille MOU KAM TSE ;
Mme Marie-Line TUPAIA, conseillère municipale, proc. à M. Judex TAPUTUARAI.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 27 et 22 présents à l'ouverture de cette séance. Le quorum atteint, le Maire déclare la séance ouverte à 08h30.

Le Conseil municipal peut délibérer valablement.

Le conseil municipal nomme à l'unanimité Mme Elisabeth TETUA et Mme Elisabeth MAHANORA, secrétaires de séance.

ACTE RENDU EXECUTOIRE

le **31 MARS 2026**.....

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte, publié/notifié

le **31 MARS 2026**
et transmis au service de
l'Etat le **31 MARS 2026**.....

Le Maire,

M. Matahi BROTHERSON



VU la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie Française ;
VU la loi organique n°2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française ;
VU les lois organiques n°2007-1719 et 2007-1720 du 7 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales applicable en Polynésie Française, et notamment l'article L.5711-1 ;
VU la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des communes dans le Territoire de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;
VU la loi n°72-407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le territoire de la Polynésie Française ;
VU le décret n°45-1349 du 18 juin 1945 instituant la Commune de UTUROA, Chef-lieu des Iles-sous-le-vent ;
VU l'arrêté n°3453/MAT du 5 février 1980 modifié portant création d'un Syndicat pour la Promotion des Communes de Polynésie Française ;
VU l'arrêté n° HC 667 DIRAJ/BAJC/tr du 24 décembre 2024 portant modifications des statuts du SPCPF ;
VU la délibération n°22/2024/SPC du 10 septembre 2024 approuvant les statuts du SPCPF ;
VU la délibération n°20/82 du 24 septembre 1982 portant adhésion de la commune de Uturoa au Syndicat pour la Promotion des Communes de Polynésie Française ;
VU le procès-verbal portant proclamation des résultats du scrutin du 15 mars 2026 pour le renouvellement du conseil municipal ;
VU le procès-verbal portant élection du Maire et des adjoints de la Commune de UTUROA en date du 21 mars 2026 ;
VU le tableau du conseil municipal en date du 21 mars 2026 ;
VU la lettre n°05/MU/CM du 21 mars 2026 portant convocation du Conseil Municipal de la Commune de UTUROA et la note explicative de synthèse ;

Considérant que sur proposition de Monsieur le Maire, l'assemblée délibérante accepte, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret ;

Après avoir procédé aux opérations de vote ;

Et après en avoir délibéré en sa séance du 27 mars 2026 ;

- D E L I B E R E -

Article 1er : Sont élus en qualité de délégués titulaires de la commune de UTUROA au Syndicat pour la Promotion des Communes de Polynésie française (SPCPF) :

- M. Matahi BROTHERSON, Maire
- M. TAPUTUARAI Judex, 3^e adjoint au maire

Article 2 : Sont élus en qualité de délégués suppléants de la commune de UTUROA au Syndicat pour la Promotion des Communes de Polynésie française (SPCPF) :

- Mme TIXIER Noéla, 2^{ème} adjointe au maire
- M. ROIHAU Heiarii, 5^{ème} adjoint au maire

Article 3 : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de télérecours citoyens accessible à partir du site « www.telerecours.fr ».

Article 4 : Le Maire est chargé de l'application de la présente délibération qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Matahi BROTHERSON

